

## AURIBEAU-SUR-SIAGNE

# Conseil municipal : le financement de la surélévation de l'école adopté

C'est à Jean-Pierre Bontoux qu'est revenue la présentation aux conseillers municipaux du nouveau plan de financement de la surélévation de l'école du Bayle et il s'est appuyé sur le plan projeté sur écran afin d'expliquer les modifications architecturales qui ont amené à réviser l'estimation initiale. Celle-ci avait été réalisée au niveau de l'avant-projet sommaire, document qui permet d'avoir une idée des coûts tout en sachant bien qu'ils sont évolutifs en fonction de l'avancement du dossier. Et c'est exactement ce qui s'est produit, avec notamment une augmentation de la surface qui passe de 1150 m<sup>2</sup> à 1284 pour répondre à la demande de la direction départementale des territoires et de la mer. Il faut ainsi passer la surface du restaurant scolaire à 575 m<sup>2</sup>, démolir le logement du gardien estimé comme un embâcle éventuel, ne réaliser aucune classe sur pilotis et donc repositionner deux classes à

l'étage, amenant à une augmentation de 62 m<sup>2</sup>. Autre modification, cette fois-ci choisie par les élus, arrêter la passerelle à la limite de l'école. Ces différences ont un effet sur les coûts, en diminution pour certains, en hausse pour d'autres et aboutissent à un nouveau budget prévisionnel de 2 654 962 € soit un surcoût d'environ 450 000 €. Mais le maire, Jacques Varrone, espère bien que les appels d'offres se montreront en dessous des estimations. Il soulignait, en évoquant la forme élégante de la partie restauration, que l'école sera vue d'en haut, depuis le village et que son aspect esthétique était également entré en considération. Des subventions sont sollicitées du département (450 000 €) et de l'État (jusqu'à 500 000 €). Le plan de financement présenté a été adopté à la majorité, avec l'abstention de Guy Roussel et Gilbert Heiningier, les procurations d'Yves Charabot et de Delphine Belaïche. J.O.



Une présentation détaillée des modifications apportées au dossier initial qui ont entraîné à leur tour la modification de l'enveloppe budgétaire initiale. (Photos J.O.)

## Horaires réduits à la Poste : les élus protestent

Jacques Varrone n'est pas content. Il exposait aux élus la décision prise par les services de la Poste de réduire les horaires des permanences du bureau d'Auribeau, qu'il est prévu de passer à trois matinées par semaine, le lundi, mardi et mercredi de 9 h 30 à 12 h, à compter du 14 novembre, lorsque les travaux du bureau de Pégomas seront achevés. « Je n'apprécie ni la méthode ni la brusquerie », expliquait-il, d'autant que, selon lui, le prétexte de manque de clients n'est pas justifié. « Le bureau dessert une large population avec à la fois les habitants d'Auribeau, ceux de Tanneron et d'un quartier de Peymeinade, l'Apié... » Il invitait donc l'assemblée à voter une motion de protestation qu'il fera parvenir aux responsables. Il a été suivi à l'unanimité.



Le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées à la communauté d'agglomération pour la compétence jeunesse venait ensuite. Il détermine le montant de l'attribution de compensation versée à la commune. « C'est beaucoup d'écritures mais aussi une opération neutre. Par

contre les coûts pris en charge par la CAPG sont maintenant bloqués à l'exception du loyer de l'office municipal et des charges afférentes aux ATSEM » expliquait le maire. L'adoption à l'unanimité de ce rapport impliquait aussi de voter une décision modificative pour imputer ces opérations dans le budget communal. Elle a été approuvée avec l'abstention de Guy Roussel et la procuration d'Yves Charabot, tout comme la demande par l'association de Sauvegarde du canal de la Siagne d'utiliser – contre loyer – la maison Covili appartenant à la commune pour y installer une école de l'eau. « C'est un accord de principe dont les conditions restent à définir », a précisé le premier magistrat. J.O.

## Des infos du Département

Michèle Pagagin, adjointe au maire et également conseillère départementale, apportant la bonne nouvelle d'une subvention pour la commune, a aussi évoqué son action au sein du conseil départemental et informé sur les décisions prises lors de sa dernière assemblée.

- Collège de Pégomas : l'ouverture est bien prévue pour la rentrée 2018. Les travaux de consolidation des sols avec l'implantation de pieux de 35 m de profondeur sont en cours et devraient être finis début décembre.
- Collèges en général : des mesures adaptées à chaque établissement sont prévues pour l'amélioration des contrôles d'accès : alarmes, vidéosurveillance, rehaussement des grilles, présence humaine aux abords...
- Auribeau : le bal des seniors organisé par le Département aura lieu au Bayle, le 12 novembre, de 14 h à 18 h. Avec un concours de danse portant sélection pour le Palais Sarde à Nice.
- Vente de l'aéroport : les 81,4 M€ seront utilisés pour moitié pour le désendettement du Département et l'autre pour l'investissement avec pour objectif le renforcement de la sécurité (7 M€), la protection des populations, la lutte contre les inondations (14 M€), le soutien de l'attractivité du territoire, la santé et la solidarité (7 M€), l'aide aux projets des collectivités territoriales (13 M€).

Elle évoquait aussi les commissions dans lesquelles elle siège : appel d'offres, nature et paysages pour les communes classées, développement local/économie, écologie, finances, droit au logement...

## En questions diverses

- Accord des élus pour que le Pré des Pitchouns puisse louer une parcelle communale de 300 m<sup>2</sup> donnant plus de facilités pour les activités de loisirs pour enfants, au tarif de 50€ par mois + le coût de la clôture réalisée par la commune.
- Fixation du droit d'utilisation de la voirie publique pour un riverain du hameau Mandine, qui utilise environ 30 m<sup>2</sup>, à 1000€ par an.

- Résolution d'un problème créé par le stationnement et la circulation sur la partie piétonne du chemin du Sous Barri : une étude va être réalisée pour mettre un dispositif limitant les véhicules à moteur et s'accompagnant d'un abri à motos.
- Refus de la demande d'un auto-entrepreneur de mise à disposition d'une salle communale pour une activité de Qi

- Gong.
- Convention avec GRDF pour la mise à jour du système d'information géographique (gratuit).
- Mise à disposition du public du dossier d'enquête publique simplifiée pour que la commune puisse récupérer une maison en état d'abandon manifeste.
- Accord pour céder à un demandeur une parcelle communale de 274 m<sup>2</sup> encadrée au

- milieu du terrain qu'il souhaite acheter.
- Accord pour achat d'un terrain de Moulin Vieux acquis par l'établissement public foncier PACA. Le maire a exposé le projet inscrit dans le cadre du plan local d'urbanisme sur ce terrain et celui appartenant déjà à la commune. Il s'agit de la réalisation de 3020 m<sup>2</sup> de bâti dont 2620 m<sup>2</sup> de logements et 420 m<sup>2</sup> de commerces. J.O.